

Alerte dicamba

De valeureux lanceurs d'alerte, pleins de sollicitude pour notre santé, alliés au célèbre Pollinis qui a arnaqué des milliers de généreux donateurs, nous affolent en ce 27 février 2018, à propos du dicamba.

Ce nouveau pesticide (herbicide) décime tout sur son passage (c'est son rôle), mais aussi alentour. Tout y passe : toute plante à feuille, y compris les arbres.

Alertes, pétitions et procès se multiplient aux Etats-Unis depuis l'été 2017, *Courrier International* a enquêté en septembre, *France 2* en a parlé en septembre aussi, mais Michèle Rivasi et François Veillerette n'ont pas eu la parole réservée au responsable climat de la FNSEA. Cela n'empêche pas ces lanceurs d'alerte de claironner qu'il nous apportent une grande nouvelle.

Précisions

Quelques incursions sur le Net donnent des informations négligées par cette alerte qui l'apparentent presque à une fake news. Parlons français, que diable !

Le dicamba sévit aux Etats-Unis, sur les cultures tolérantes au glyphosate, mais aussi après les récoltes, à la période où l'on nettoie la terre. En France aussi, il était recommandé aux agriculteurs de nettoyer le sol arable avec du lindane (interdit en 2002), puis avec du round-up (encore jugé indispensable aujourd'hui par notre syndicat majoritaire, « sans lui, le monde mourrait de faim »). En bonne ménagère, le paysan purifie la terre, salie à coup sûr par les récoltes, comme du linge qui a servi. Il empêcherait la venue d'indésirables comme le rumex et le liseron, et la repousse de la récolte précédente, pommes de terre, maïs...

Le dicamba, acide dichlorobenzoïque, est un organochloré, comme son nom l'indique, donc un perturbateur endocrinien. Les chantres de l'agriculture conventionnelle (lisez chimique) le voient remplacer le glyphosate promis à interdiction prochaine. Il est pire.

Un vieux produit bien plan plan

Il a été homologué aux Etats-Unis en 1967 (ce n'est pas une faute de frappe). Depuis 2006, il y était le seul produit légal pour l'entretien des pelouses « résidentielles » et les golfs ; les pissenlits, comme chacun sait, sont de grands ennemis des golfeurs.

Selon la nouvelle nomenclature des dangers d'utilisation, il est H318 : lésions oculaires graves et, en cas d'ingestion (une fois dilué, ressemblerait-il à un honnête pastis ?), il ne faut surtout pas boire, ni vomir, mais appeler un médecin... Il n'a pas d'antidote spécifique. Son défaut, certainement déjà connu, était qu'il est très volatil, mais sur gazon « résidentiel », l'épandage était (on l'espère) précautionneux : au ras du sol. En tous cas, il ne faisait pas parler de lui : c'était un honnête désherbant qu'on pouvait mélanger avec d'autres, beaucoup d'autres, même. Quelques pères de famille, au Canada, conseillaient pourtant de changer de chaussures en revenant du golf, sans incriminer spécialement le dicamba. Nos propres golfs dont nous sommes si fiers, qui surplombent Clermont-Ferrand et nourrissent nos captages d'eau potable, utilisent nombre de désherbants, pas toujours nommés, qui sont connus seulement par les analyses d'eau !

Améliorations en 2016

Tout change en 2016. Aux Etats-Unis, ses fabricants, Monsanto allié à BASF, proposent un produit amélioré, qu'ils disent moins volatil. Plus puissant, il va détruire l'amarante de Palmer, une plante géante qui tolère le glyphosate et étouffe les champs de colza transgéniques. A Clermont-Ferrand, en 2009, lors d'un salon de la pêche, nous avons informé le public sur cette amarante qui avait acquis le gène de résistance au glyphosate.

L'EPA (Environmental Protection Agency), bonne fille, accepte le dossier présenté avec des études qui n'ont pas constaté de dispersion du produit, ni en laboratoire, ni en serre. Qui n'a pas été expérimenté en plein vent, et qui n'a pas été soumis à des consultants indépendants, pour contrôle, comme c'est l'habitude. (Il faut croire qu'il y avait urgence, les rendements du

colza GM ont beaucoup baissé) Le désherbant amélioré est, nous dit Inf'OGM, autorisé sur trois plantes transgéniques en 2017. Il est conçu pour remplacer le glyphosate devenu inopérant sur les amarantes. Il est immédiatement vendu en grandes quantités et ses effets sont rapidement visibles sur toutes les cultures non GM et la végétation sauvage. Répandu après les récoltes, est-il autorisé pour cet usage ? il va se montrer très volatil, alors qu'il est vanté comme moins volatil. Monsanto et Bayer crient au mauvais usage de leur produit. Pour eux, c'est la faute des paysans qui l'ont mal utilisé. Informés par qui, et comment ? Pour quel usage sera-t-il autorisé en France où il n'y a pas de cultures transgéniques ? Va-t-il « nettoyer » tous les sols arables après chaque récolte ? Et que vient faire un « responsable climat » dans l'affaire ? La FNSEA n'a pas de personnel spécialisé en agro-chimie pour parler désherbant à la télé ?

Ya bon pétition

Il y a certes peu (assez peu ?) de cultures transgéniques en Europe, mais Santé Nature Innovation, et maintenant Pure Santé, qui s'empare du sujet, crie au système diabolique que Monsanto veut imposer à tous les agriculteurs : son appel, « la fin du bio et des cultures non OGM » est un modèle de théorie du complot. Selon ce bienfaiteur, une pétition, un peu d'argent, et, surtout, de nouvelles adresses mail sont nécessaires pour repousser une apocalypse imminente dont les médias ont si peu parlé...

RV : AU_QUOTIDIEN, « Vérifiez vos pétitions »

PESTICIDES, « Glyphosate ennemi » et « Greenpeace et la pétition ICE »

NOURRITURE_JARDINAGE_SANTE, « Votre santé, c'est de l'or »